



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT  
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 1<sup>er</sup> août 2018

**L'Agence des participations de l'Etat annonce la clôture de l'opération de cession de titres ENGIE à la société ENGIE en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, afin de renforcer l'actionnariat salarié. Cette opération permet à l'Etat de remplir son obligation légale d'offre réservée aux salariés résultant de l'opération de cession de titres ENGIE de janvier 2017.**

L'Agence des participations de l'Etat annonce la clôture de l'opération de cession de 11 111 111 titres ENGIE à la société ENGIE, soit 0,45 % du capital de la société, en vue de leur rétrocession aux salariés et anciens salariés éligibles du groupe dans le cadre du programme d'actionnariat salarié Link 2018 réalisé le 2 août 2018. Cette cession fait suite à l'opération de cession de titres ENGIE par l'Etat du 10 janvier 2017, conformément aux dispositions de l'article 31-2 de l'ordonnance du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.

La rétrocession des 11 100 000 titres acquis par ENGIE auprès de l'Etat concomitamment au placement institutionnel accéléré réalisé par l'Etat le 5 septembre 2017 aura lieu dans le cadre du même programme d'actionnariat salarié. Au total, 22 211 111 titres seront ainsi rétrocédés aux salariés, représentant 0,9 % du capital de la société.

Au terme de l'opération, l'Etat détient 23,6 % du capital d'ENGIE et 34,5 % des droits de vote\*.

*\* Sur la base du nombre total de droits de vote théoriques au 30 juin 2018*

**Contact presse Agence des participations de l'État :**

Caroline de Lastic : 01 44 87 71 81 – [caroline.delastic@ape.gouv.fr](mailto:caroline.delastic@ape.gouv.fr)



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT